





AFDELING OCMW'S

Vos ref.:

Nos ref.: LV/ALV/SWE/mvm/2018-83

Vos corresp.:

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27

(Brulocalis) Jean SPINETTE 02.238.51.56

Annexe:-

Monsieur Denis Ducarme
Ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de
l'Intégration sociale
Cellule stratégique et secrétariat du ministre
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 1
1060 Bruxelles

Bruxelles, le 25 octobre 2018

Monsieur le Ministre,

Concerne: Refinancement du Fonds social gaz électricité.

Nous faisons suite à notre courrier du 5 juin 2018 par lequel nous vous interpellions relativement au Fonds social gaz électricité. Gelé depuis 2012, ce fonds, essentiel à la lutte contre la précarité énergétique, ne permet plus aujourd'hui aux CPAS d'assurer la politique sociale énergétique qu'ils construisent pourtant depuis de nombreuses années.

Très préoccupés par cette problématique, nous vous avions convié, le 17 septembre dernier, à une réunion visant à cerner les enjeux du Fonds social gaz électricité et à envisager des pistes constructives pour lui permettre de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve.

Des échanges intervenus lors de cette rencontre, il apparait que de nombreux acteurs, outre les CPAS, s'inquiètent de cette évolution. Concrètement, depuis 2012, les CPAS ont perdu plus de 14 millions au total en gaz et en électricité sur le Fonds qui leur est accordé. Cela signifie que d'années en années, les moyens mis à leur disposition diminuent alors qu'ils font face à une augmentation des demandes d'aide en matière d'énergie. En effet, dans chacune des trois Régions, le nombre de clients en difficulté de paiement ne cesse de croître.

Ainsi, même si une minorité de CPAS (11 % de ceux-ci et pour un montant total de 30 000 euros!) ont vu leurs moyens légèrement augmenter pour l'article 6, les conséquences négatives du gel du Fonds se vivent pour tous les autres CPAS, tant au niveau des actions curatives (intervention pour l'apurement de factures d'énergie) qu'au niveau de leur travail de guidance et de prévention.

Ainsi, nous sollicitons le Gouvernement afin qu'il intervienne pour, en urgence, débloquer les moyens réservés à la mesure « convecteur au gaz » et permettre ainsi de soulager partiellement les CPAS qui avaient lancé une série d'initiatives pour 2018 et qui ne seront finalement pas soutenus dans ce cadre.

Aussi, compte tenu de son faible impact sur la facture d'énergie (0,15 euros en électricité et 0,36 euros en gaz par an et par consommateur), nous demandons au Gouvernement de lever le gel appliqué au Fonds social gaz électricité et de permettre son indexation pour les années 2019 et suivantes. Parallèlement, comme suggéré par certains acteurs, des réflexions sur d'autres possibilités de financement pourraient s'organiser.

Enfin, comme le recommande l'étude réalisée par pwc à la demande du SPP-IS, il convient d'analyser le mécanisme de financement actuel du Fonds social gaz électricité, pour lui permettre de répondre aux besoins grandissants de la population. Effectivement, un ménage sur cinq en Belgique vit aujourd'hui une situation de précarité énergétique¹. Sans un financement structurel, envisagé en dehors de la facture d'énergie, la lutte contre la précarité énergétique restera purement théorique.

Le Fonds social gaz électricité, évalué comme utile et pertinent par les chercheurs, est un outil qui a largement fait ses preuves. Négliger son financement impactera lourdement la population qui peine à régler ses factures d'énergie. Nous ne doutons dès lors pas que vous serez particulièrement sensible à cette problématique et impliqué dans la recherche de solutions à court, moyen et long termes pour permettre au Fonds social gaz électricité de concrétiser les objectifs qui lui sont assignés de longue date.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de connaître vos intentions dans le cadre de ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie

Of. when South

Coprésidents de la Fédération des CPAS Bruxellois de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale

Michel COLSON et Jean SPINETTE

Rudy CODDENS
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de
Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten

Copie de la présente est adressée pour information à :

- Monsieur Charles Michel, Premier Ministre;
- Monsieur Kris Peeters, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur :
- Madame Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable ;
- aux Ministres régionaux de l'Énergie ;

Copie électronique est adressée pour information :

- à Brugel ;
- à la Creg ;
- à la CWaPE;
- à la Febeg.
- à la Vreg ;
- au SPP-IS.

¹ Fondation Roi Baudouin, *Baromètre de la précarité énergétique (2009-2016)*, mars 2018, 26 pp. en ligne : <u>file:///C:/Users/swe/Downloads/PUB2018_3545_BarometrePrecariteEnergetique%20(3).pdf</u>



l'avenir depuis 40 ans